



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Sous-préfecture de Meaux

Bureau de l'Animation et du Développement des Territoires

Meaux, le 15 DEC. 2017

Affaire suivie par François-Xavier KAMINSKI

Tél : 01-60-09-83-05

Mail : sp-meaux-associations@seine-et-marne.gouv.fr

N° chrono : 2017/16-13

Le Sous-préfet de Meaux

à

Mesdames et Messieurs les Maires de
l'arrondissement de Meaux

Au cours de l'année écoulée, j'ai été régulièrement saisi, par vos services ou par des particuliers résidant sur vos communes, de déclarations de spectacles pyrotechniques faisant état d'une masse active de produit utilisé supérieure ou égale à 35 kg, ou de l'utilisation d'un produit relevant de la catégorie C4.

Aux fins de traitement optimal de ces dossiers, je sollicite pour avis le Service Départemental d'Incendie et de Sécurité et les forces de l'ordre compétentes sur votre commune.

Ces manifestations, qui impliquent la détention, la manipulation et l'utilisation avec présence d'un public conséquent de produits explosifs dangereux, doivent faire l'objet d'une étude approfondie par mes services et les partenaires cités plus haut, afin de garantir la sécurité optimale du public comme des artificiers.

Or, à plusieurs reprises cette année, j'ai pu constater un envoi tardif des dossiers susvisés, ce qui peut nuire à l'examen correct des demandes.

Aussi, je me permets de vous rappeler qu'aux termes de l'article 4 du décret n° 2010-581 du 31 mai 2010, les dossiers de déclarations doivent me parvenir **au moins 1 mois** avant la date de l'événement.

Je vous remercie par ailleurs de sensibiliser vos administrés qui, à votre connaissance, prévoiraient, à titre personnel, ce type d'événements.

A défaut, je me verrais dans l'obligation d'opposer un refus à l'organisation du spectacle pyrotechnique concerné.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute difficulté que vous souhaitez me soumettre.

Paris i me

Le Sous-préfet,

Gérard PEHAUT